



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice 14 Conseillers présents 11 Quorum 8	L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Affiché le : 13/12/2025	

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

Absents excusés : Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025
2. Salle polyvalente :
 - Contrat et modalités de location
 - Contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques
 - Equipement salle polyvalente
3. TEM 53 : groupement d'achat électricité
4. Assainissement : refacturation d'une intervention de la société Levrard
5. DETR/DSIL 2026
6. Rétrocession voirie et nom de voie
7. Adhésion à la Maison de l'Europe
8. CITEO : convention de groupement de déchets abandonnés
9. Animaux divagants
10. Indemnités gardiennage église
11. DPU : 6 rue du stade
12. Balayage voirie
13. Travaux mairie
14. Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales (CAF)
15. Demande de subvention : Etoile bleue de Commer section football
16. Questions diverses

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025.

2. Salle polyvalente

- **Contrat et modalités de location**

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la proposition de contrat et des modalités de location pour la salle polyvalente.

Plusieurs amendements rectificatifs sont proposés par le conseil et validés.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la proposition de contrat de location de la salle polyvalente.

- **Contrat d'entretien et de maintenance des panneaux photovoltaïques**

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente au conseil les devis pour le contrat d'entretien et de maintenance des panneaux photovoltaïques qui sont les suivants :

- Société SAS ENERSCIENCE : 1 297,74€ HT annuel pour la maintenance préventive et le nettoyage des panneaux
- Société INNO-WATT : 240€ HT pour la maintenance préventive (visite annuelle), 157 € HT pour l'établissement d'un diagnostic
- Société AMISUN : 195€ HT pour la maintenance électrique préventive de 70 kWc, Dépannage 50 € / HT l'heure + 0,80 € HT / km soit pour une intervention d'une heure 75 € HT (Hors matériel) & Nettoyage photovoltaïque au robot 0,75 € HT / m² soit pour 320m² : 240 € HT. Le prix de la maintenance annuelle comprend :
 - Vérification de l'état général du champ PV, câbles, connexions, coffrets, protections, parafoudre, onduleurs, terre...
 - Contrôle des points chauds avec la caméra thermographique FLIR E8 (Coffrets AC/DC , Onduleurs) + Rapport
 - Resserrage des connexions dans les coffrets électriques
 - Nettoyage des grilles de ventilations onduleurs.
 - Contrôle du productible (Tension/courant).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le contrat de la société AMISUN pour un montant de 195€ HT.

- **Equipement salle polyvalente**

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente au conseil le devis du contrat de maintenance d'un montant de 985€ HT de la société SAMMOB BATIMENT INDUSTRIE, installateur du mur mobile Easyflex de la salle polyvalente.

Dans ce devis il est compris un suivi régulier par des techniciens, avec vérifications et réglages nécessaires pour assurer une utilisation optimale, une isolation acoustique de qualité, ainsi qu'une sécurité renforcée ainsi qu'une garantie d'un an sur les interventions effectuées.

Et en cas d'intervention supplémentaire au cours de l'année, priorité de traitement : la main-d'œuvre prise en charge, seuls les frais de déplacement et les éventuelles pièces à remplacer restent à charge).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, ne valide pas le devis du contrat de maintenance d'un montant de 985€ HT de la société SAMMOB BATIMENT INDUSTRIE.

3. TEM 53 : Groupement d'achat électricité

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que le groupement d'achat d'électricité TE 53 (Territoire Energie Mayenne) est effectif jusqu'au 31/12/2027. TE 53 propose aux différentes communes adhérentes d'anticiper le délai de relance de consultation au premier semestre 2026 du fait, entre autres, des prochaines élections municipales pour assurer un suivi de qualité.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'intérêt de la commune de participer à l'opération du groupement d'achat anticipé d'énergie par TE 53.

4. Assainissement : Refacturation d'une intervention de la société Levrard à un administré

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que la société Levrard est intervenue chez un administré à sa demande pour ce que celui-ci pensait être un bouchage de réseau. Le rapport reçu par la société indique que le bouchage provenait de chez l'administré et non du réseau public. La facture, d'un montant de 271,56€ HT, a été adressée et payée par la commune. Il est donc proposé de refacturer la prestation à l'administré.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise la refacturation de la prestation de la société Levrard à l'administré à la suite de la prestation de débouchage d'un montant de 271,56€ HT.

5. DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) / DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2026

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que la mairie a réceptionné de la préfecture les conditions pour l'attribution des subventions DETR et DSIL pour l'année 2026.

Mickaël DELAHAYE propose au conseil municipal de présenter en premier projet le sujet de vidéo-surveillance puis l'opération de revalorisation du centre bourg du fait de la complexité de rendre un dossier complet dans les temps.

Après échange avec les élus, les enjeux étant plus important pour l'opération de requalification de centre bourg, il est proposé de placer ce dossier en première position.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les projets à présenter dans le cadre des demandes de DETR et DSIL avec comme priorité la requalification de centre bourg puis le projet de vidéosurveillance.

6. Rétrocession et nomination de la voie nouvellement créée par le Département entre « La Touche » et « La Haie Grouée »

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que les travaux de la voie de substitution de la RD 962 créée par le Département arrivent à leur fin.

Le maire précise que le conseil doit valider la rétrocession de la voie nouvelle à la commune par le Département et qu'il convient de la nommer dans le cadre de cette rétrocession.

Il est proposé de nommer la future voie communale « La Haie Grouée ».

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- **Valide la rétrocession par le Département de la voie de substitution à la commune**
- **Nomme la nouvelle voie de substitution « La Haie Grouée ».**

7. Adhésion à la Maison de l'Europe

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la Maison de l'Europe en Mayenne (MEM 53) qui est une association loi 1901 créée en 1994 et ayant pour mission de sensibiliser le grand public au projet européen et de l'éduquer en permanence dans le but de développer sa citoyenneté européenne par l'information et la formation.

L'association, labellisée et subventionnée par la Commission européenne, est une plate-forme de contacts, d'information et d'orientation entre les mayennais et les acteurs européens (institutionnels et associatifs) aux niveaux local, régional, national et européen. C'est également un lieu convivial de rencontres à dimension européenne.

L'adhésion annuelle est de 75€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'adhésion à la Maison de l'Europe pour un montant annuel de 75€.

8. CITEO : convention de groupement de déchets abandonnés

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, présente au conseil municipal la convention de groupement de « Lutte contre les déchets abandonnés » de Mayenne Communauté.

En application de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits dans des emballages peuvent transférer leurs obligations de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme agréé par l'État.

CITEO, éco-organisme agréé de la filière des emballages ménagers et papiers, assure le financement partiel des actions des collectivités territoriales en matière de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés diffus.

Depuis la modification du cahier des charges de CITEO en décembre 2024, les communes de moins de 1 500 habitants ne peuvent plus contractualiser directement avec CITEO. Elles doivent désormais intégrer un groupement pour bénéficier des soutiens à compter de 2026.

Sur le territoire, Mayenne Communauté propose de porter ce groupement afin de :

- permettre aux communes concernées de continuer à bénéficier des financements CITEO,
- mutualiser la gestion administrative et financière,

Ce groupement pourra, à terme, être élargi à d'autres éco-organismes agréés proposant des soutiens similaires dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés (par exemple ALCOME pour les mégots).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- **Approuve l'adhésion de la commune de Commer au groupement porté par Mayenne Communauté.**
- **Approuve l'ensemble des dispositions de la convention de groupement.**
- **Autorise le président de Mayenne Communauté, Jean-Pierre Le Scornet, en tant que Mandataire, à signer tout document, courrier ou avenant relatif à cette adhésion, ainsi que les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la convention avec les éco-organisme.**

9. Animaux divagants

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal du dispositif de prestation qu'une commune du Département applique pour les animaux divagants.

Le maire propose d'appliquer des tarifs suivants :

- 67€ pour le forfait de récupération de l'animal et le transfert au box d'accueil provisoire,
- 10€ par jour pour les frais d'alimentation et de garde en fonction du nombre de jours que l'animal domestique a été gardé.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'application de cette prestation et les tarifs proposés :

- **67€ pour le forfait de récupération de l'animal et le transfert au box d'accueil provisoire,**
- **10€ par jour pour les frais d'alimentation et de garde en fonction du nombre de jours que l'animal domestique a été gardé.**

10. Indemnités gardiennage église

Mickaël Delahaye, Maire, propose au conseil municipal de verser l'indemnité pour le gardiennage de l'église comme chaque année à Pierre-Antoine GARREAU qui ouvre et ferme celle-ci chaque jour. Celle-ci s'élève à 125,98€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 125,98€ pour l'année 2025 à Pierre Antoine GARREAU.

11. DPU : 6 rue du stade

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien sise 6 rue du stade.

12. Balayage voirie

Daniel Gérard, adjoint au maire délégué à la gestion de la voirie, présente au conseil municipal les tarifs de la société Peslier avec une augmentation de 2% des tarifs pour l'année 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société PESLIER avec l'augmentation de 2% pour les tarifs 2026.

13. Travaux mairie

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal les devis pour le changement de la porte des toilettes du secrétariat afin que celle-ci ouvre dans le bon sens pour la sécurité des agents :

- Samuel Buard : 756€ TTC,
- ETIC : 923,33 TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Samuel Buard d'un montant de 756€ TTC.

14. Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales (CAF)

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la caisse d'allocations familiales (CAF).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- **Prend acte et adopte les principes de la Convention territoriale globale dans une démarche partenariale pour la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2030 entre la CCMC, les communes signataires et la Caf de la Mayenne.**
- **Prend acte de la mise à jour du diagnostic réalisé à l'échelle du territoire de la CCMC.**
- **Valide la liste des actions existantes inscrites dans l'annexe N°2 et qui relève des compétences de la commune.**
- **Prend acte des actions et projets qui relèvent des compétences de la CCMC dont les habitants de la commune peuvent bénéficier.**
- **Valide la liste des actions qui pourront être travaillées sur la période 2026-2030 et qui relève des compétences de la commune.**
- **Autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec l'ensemble des signataires.**

15. Demande de subvention : Etoile bleue de Commer section football

En application à la règle instituée, la subvention proposée s'élève à 2 072,30€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention d'un montant de 2 072,30€ l'association Etoile bleue de Commer section football.

16. Questions diverses

❖ *Budget principal et assainissement : admission en non-valeur*

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente les admissions en non-valeur d'un montant de 1 039,99€ sur le budget de la commune et d'un montant de 13,44€ sur le budget assainissement transmis par le comptable du Trésor public.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'admission en non-valeur d'un montant de 1 039,99€ sur le budget de la commune et de 13,44€ sur le budget assainissement transmis par le comptable du Trésor public.

❖ *Bons d'achats Monsieur Deslais et Monsieur Gaucher*

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les bons d'achats proposés pour remercier les bénévoles pour leurs activités au service de la commune :

- **120€ pour Mr Joël Gaucher dans le cadre des activités de piégeage,**
- **80€ pour Mr Maurice Deslais garde assermenté dans le cadre des activités de gardiennage.**

❖ *Lotissement « Les portes de la Mayenne »*

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal qu'une deuxième parcelle dans le lotissement « Les portes de Mayenne » doit être vendue pour le lot 19 et qu'il convient de délibérer à cet effet. Il informe également que plusieurs options ont été posées récemment sur d'autres parcelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide et autorise la vente du lot 19 du lotissement communal « Les portes de Mayenne »

❖ *Date des vœux du maire*

La date est fixée au 23 janvier 2026 à 20h.

❖ **Terre en fêtes**

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que Terre en fêtes se déroulera à Moulay en 2026.

❖ **Repas des aînés**

Pour rappel, le repas des aînés aura lieu le samedi 29 novembre 2025 au midi.
Le repas sera assuré par le boulanger de Commer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

